

# ESPÈCES ET ZONES PROTÉGÉES : DÉFIS ET OCCASIONS POUR LE CORRIDOR NORDIQUE CANADIEN

Steven M. Vamosi

## MESSAGES CLÉS

Les principales constatations et recommandations de cet examen sont les suivantes :

**Il y a dans le monde une crise de la biodiversité, et bon nombre des menaces à la biodiversité sont fortement présentes dans le Nord du Canada.** Il s'agit notamment de la perte, de la dégradation et de la fragmentation des habitats, des changements climatiques, de la surexploitation, de la pollution et de la propagation d'espèces non indigènes.

**Un corridor de transport multimodal exacerbera vraisemblablement bon nombre de ces menaces.** Par exemple, les routes, les pipelines et les chemins de fer fragmentent physiquement les écosystèmes et les habitats, entraînent une mortalité importante chez divers groupes d'animaux (routes et chemins de fer), contribuent indirectement au changement climatique par le transport de ressources non renouvelables, augmentent le sel ainsi que la quantité de métaux lourds ou de sédiments dans les habitats limitrophes et facilitent la propagation d'espèces exotiques.

**Certaines espèces, comme le caribou des bois, nécessiteront une attention particulière de la part des promoteurs du corridor nordique canadien (CNC).** L'aire de répartition actuelle du caribou des bois chevauche considérablement le tracé proposé, et bon nombre des menaces identifiées concernent directement le CNC, notamment la prédation accrue facilitée par la perturbation anthropique de l'habitat (p. ex., foresterie, routes et autres structures linéaires), la chasse illégale ou non réglementée, le bruit et les perturbations lumineuses, les collisions de véhicules et la pollution.

**Les lois fédérales concernant la conservation de la biodiversité dans le cadre du CNC comprennent la Loi sur les espèces sauvages du Canada, la Loi sur les espèces en péril et la Loi sur l'évaluation d'impact.** Ces lois concernent, respectivement, les aires protégées et les habitats essentiels, la protection des espèces menacées et l'atténuation des impacts environnementaux négatifs liés à des projets.

**L'étendue des forêts intactes et des zones sans route diminue dans le monde entier.**

Le tracé proposé se trouve surtout (sans surprise) dans le réservoir canadien de zones sans route. Par conséquent, le CNC risque d'avoir une incidence négative sur le statut du Canada en tant que détenteur d'une partie importante des zones écologiquement intactes qui subsistent dans le monde.

**Le développement du CNC entraînera probablement la prolifération d'autres infrastructures.** Ce phénomène d'infrastructures génératrices de croissance signifie que l'ampleur réelle des effets cumulatifs négatifs sur la biodiversité ne fera qu'augmenter avec le temps.

**Les occasions associées au CNC sont en grande partie liées à l'atténuation de son impact sur la biodiversité et à l'accroissement des connaissances de la science occidentale sur la santé des écosystèmes nordiques.** Il y a une réelle occasion de mettre en œuvre des années de recherche sur les structures de passage faunique de façon organisée et éclairée par les données probantes, d'accroître la surveillance des écosystèmes et des espèces nordiques et d'approfondir la recherche sur un grand nombre de sujets (p. ex., l'efficacité de la *Loi sur l'évaluation d'impact* pour protéger les habitats et les espèces en péril).

**Les peuples autochtones doivent être des partenaires égaux tout au long du processus du CNC.** Sans cela, la conservation de la biodiversité et la gestion des écosystèmes échoueront. S'il s'avère que le CNC n'est pas souhaitable, qu'il est jugé non pertinent ou inapte à soutenir positivement la culture et les modes de subsistance, il ne devrait pas être développé.